

OLÉODUC D'ULTRAMAR

Guy Bertrand se mêle du dossier

Représentés par l'avocat Guy Bertrand, au moins trois propriétaires touchés par le projet d'oléoduc Lévis-Montréal-Est et qui sont en voie d'être expropriés tentent un ultime recours contre Ultramar, cette fois en Cour supérieure.

MARC-ANDRÉ GAGNON

Le Journal de Québec

C'est notamment le cas d'une ferme laitière de Saint-Hyacinthe, qui a reçu un avis d'expropriation le 30 juin, soit pratiquement un mois avant qu'Ultramar procède à l'annonce du début des travaux d'installation de son oléoduc, prévus pour cet automne, au coût de 350 millions.

Pour faire valoir son point de vue, la requérante, c'est-à-dire la ferme laitière, invoque la violation, à plusieurs égards, des chartes des droits et liberté, et espère ainsi rendre inconstitutionnelle la loi qui permet à Ultramar d'exproprier les propriétaires avec lesquels l'entreprise n'arrive pas à s'entendre.

Dans le document, la ferme décrit les impacts qu'elle craint voir apparaître si l'oléoduc devenait réalité sur ses terres. Elle souligne notamment le « danger réel de contamination » de ses produits agricoles en cas de fuite.



PHOTO LES ARCHIVES JEAN-CLAUDE TREMBLAY

■ M^e Guy Bertrand et son cabinet d'avocats tenteront un dernier recours au nom d'au moins trois propriétaires expropriés dans le cadre du projet d'oléoduc d'Ultramar.

La requête devrait être entendue par un juge de la Cour supérieure le 9 septembre.

Autres requêtes

Deux autres propriétaires, un de Notre-Dame-de-Lourdes, et un autre de Saint-Jean-Chrysostome, ont également présenté une requête similaire en Cour supérieure, selon France Lamonde, porte-parole de l'APPAF (Association des propriétaires privés, agricoles (acéricoles) et forestiers).

M^{me} Lamonde accuse ainsi Ultramar de mentir lorsque son porte-parole, Louis Forget, dans une entrevue publiée dans l'édition de samedi dernier du *Journal*, a déclaré qu'aucun propriétaire de terrains n'aurait à être contraint à la Loi sur l'expropriation.

Malgré tout, il semble qu'une forte majorité des propriétaires touchés par le projet d'oléoduc en soient parvenus à une entente de gré à gré avec Ultramar. Au total, 675 propriétaires devraient voir l'oléoduc traverser leurs terres, selon France Lamonde. Des 260 membres qu'a déjà compté l'APPAF, qui conteste le projet d'oléoduc dans son tracé actuel, on n'en compte plus que 80.

Il n'avait pas été possible de joindre le porte-parole d'Ultramar au moment de mettre sous presse.

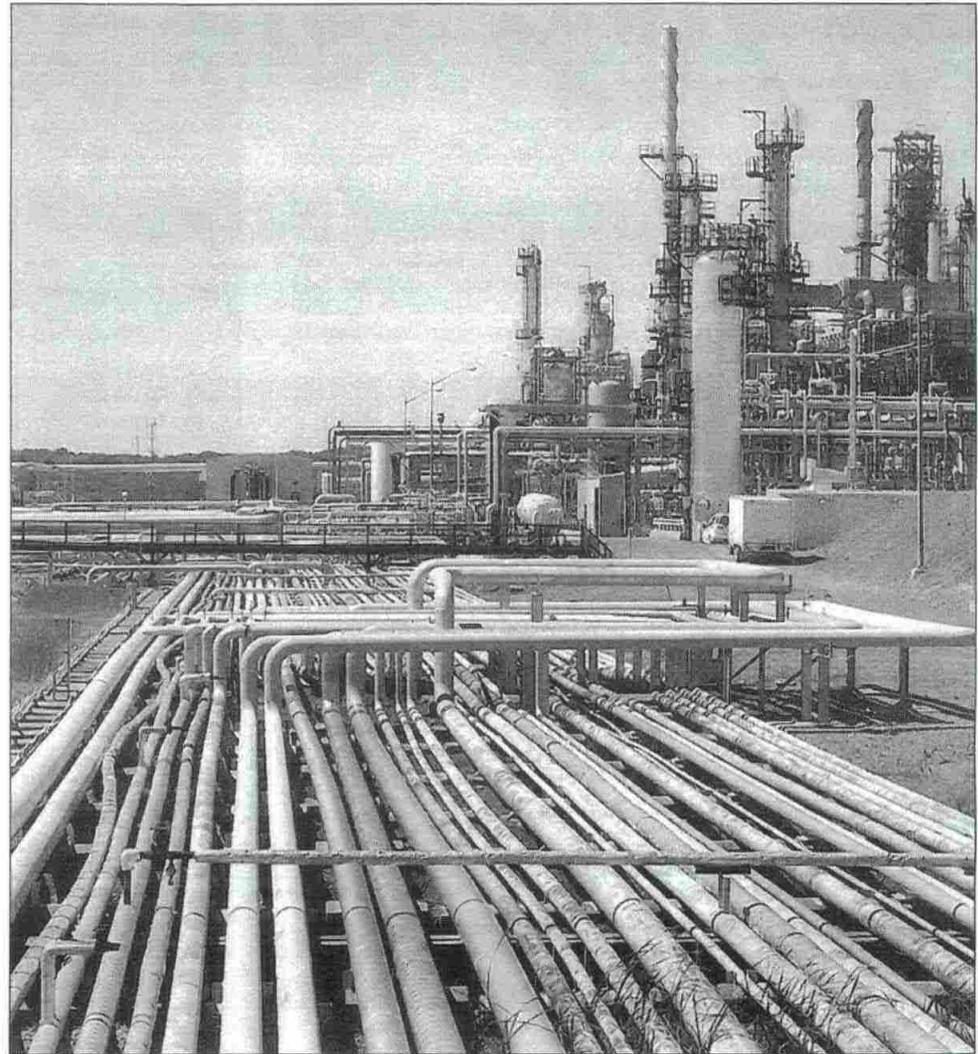


PHOTO LES ARCHIVES JEAN-CLAUDE TREMBLAY

■ Selon certains agriculteurs, les lois qui donnent droit à Ultramar d'exproprier les propriétaires des terrains traversés par son futur pipeline seraient inapplicables, inconstitutionnelles et violeraient les chartes des droits et liberté.